



Le ministre des Finances (Minfi) Louis Paul Motaze, annonce le rétablissement de la prépension des pensionnés de l'Etat en particulier. Ces derniers avaient vu leur prépension suspendue pour déchéance quadriennale.

C'est ainsi que cette catégorie de pensionnés passe à la caisse depuis la solde du mois de mars 2019. Mais en marge de ce rétablissement, le Minfi précise qu'un moratoire de deux ans a été accordé aux pensionnés concernés pour la production de leurs actes de mise en retraite en vue de la régularisation de leur position administrative. Il en va de même pour ceux dont la prépension est en cours, qui la verront maintenue pour une période supplémentaire de deux ans.

Louis Paul Motaze invite par conséquent les pensionnés concernés à se diriger désormais dès la fin du mois vers leurs postes comptables assignataires ou établissements bancaires de perception de leur dernière solde pour rentrer en possession de leur prépension. Pour rappel, l'enveloppe prévue par l'Etat du Cameroun pour le personnel tourne actuellement autour de 1 185,5 milliards FCFA : 1 024 milliards FCFA pour les salaires des fonctionnaires et 161,5 milliards FCFA pour les pensions.